



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 AVRIL 1979

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jacques de FOUCHIER
Président d'Honneur

M. Pierre MOUSSA
Président Directeur Général

M. Gustave RAMBAUD
Vice-Président

M. Pierre DECKER
Administrateur Directeur Général

M. Maurice DOUMENC
M. Antoine DUPONT-FAUVILLE
M. Francis C. FABRE
M. Dominique LECA
M. Jacques MARCHANDISE
M. Maurice NAESSENS
Lord ROLL of IPSDEN
M. Michel WALHAIN
Administrateurs

CENSEUR

M. Claude BOURLET

SECRETAIRE GENERAL

M. Jean-Claude RICHARD

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. Claude CASTEL
Société de Contrôle des Comptes

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F 500 000 000

SIEGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN - PARIS 2^E

R.C.S. PARIS B 662 047 885 L.B.F. N° 24

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 AVRIL 1979

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre Société au cours de l'année 1978 et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1978.

ACTIVITES BANCAIRES

LES CONDITIONS D'ACTIVITE BANCAIRE EN FRANCE

L'exercice 1978 a été marqué par la fermeté du franc sur le marché des changes, l'amélioration du commerce extérieur, mais également par le maintien d'un taux d'inflation relativement élevé et l'atonie de l'activité économique.

Durant cette période, l'activité bancaire en France a été dominée par la détente des taux d'intérêt et le maintien de l'encadrement du crédit.

Au cours du premier trimestre, la moyenne mensuelle du taux du marché monétaire s'est maintenue à un niveau exceptionnellement élevé - 8,87 % en janvier, 10,17 % en février, 9,96 % en mars - en raison notamment des attaques spéculatives contre le franc liées à l'incertitude politique. Ce n'est qu'après l'échéance électorale du 19 mars et le redressement du franc que les taux ont baissé de manière progressive et régulière: la moyenne du loyer de l'argent au jour le jour s'est établie à 8,47 % en juin, 7,20 % en septembre et 6,67 % en décembre.

Devant la nécessité de freiner la progression de la masse monétaire, la Banque de France a renforcé le caractère rigoureux des mesures d'encadrement du crédit.

La progression autorisée des emplois sur l'ensemble de l'année a été maintenue au même niveau qu'en 1977 ; mais les banques ont dû, à partir du 1er janvier 1978, introduire dans leurs encours encadrés une fraction égale à 15 % de la progression de leurs engagements précédemment non encadrés, obligation particulièrement contraignante pour les établissements spécialement actifs à l'exportation.

Toutefois, la faiblesse de la demande de crédit émanant des entreprises qui, en l'absence de reprise économique, ont eu tendance à alléger leurs stocks et à différer leurs projets d'investissements a permis à la profession, dans son ensemble, de retrouver progressivement, au cours du deuxième semestre, une certaine aisance à l'intérieur des nouvelles limites qui lui avaient été imparties.

Le dispositif d'encadrement a été renforcé pour le premier semestre de l'année en cours. En effet, il impose de janvier à juin des limites mensuelles d'encours inférieures à celles de la période correspondante de 1978, alors que simultanément la fraction de réintégration dans les encours encadrés de l'accroissement des opérations précédemment désencadrées est portée de 15 à 20 %.

Les incidences de ces diverses mesures devraient être partiellement tempérées par les "économies" réalisées précédemment par les banques ; en effet, celles-ci ont la faculté de reporter pendant une période de six mois le montant des crédits qu'elles n'ont pas distribués à une échéance déterminée par rapport aux limites fixées pour cette échéance. Cependant, la profession se trouverait dans une situation difficile si la demande de crédit venait à être réactivée par une reprise économique.

Les marges des banques avaient été affectées par la montée des taux sur le marché monétaire au cours du dernier trimestre 1977 et au moment de l'échéance politique de mars 1978. Elles se sont progressivement reconstituées à partir du deuxième trimestre de l'exercice en dépit de trois réductions du taux de base bancaire, ramené de 9,30 à 9,05 % le 1er juillet, à 8,90 % le 4 septembre, à 8,80 % le 1er décembre.

A l'inverse, le compte d'exploitation des banques a été alourdi par la contribution exceptionnelle mise cette année à la charge des institutions financières et le relèvement de 2 à 4 % à compter du 21 octobre du taux des réserves sur les exigibilités à vue.

Le système bancaire est appelé à connaître une rapide évolution sous l'influence de facteurs d'importance inégale : la libération des prix des services bancaires décidée en juillet 1978, la suppression de la taxe sur les activités financières et l'assujettissement facultatif au régime de la T.V.A. à compter du 1er janvier 1979, l'institution cette année d'une taxe sur les encours et dans un proche avenir, peut-être, la mise en place d'une réglementation nouvelle fondée sur des ratios de solvabilité et de division des risques tendant à inciter les banques à mieux harmoniser leurs fonds propres avec l'accroissement de leurs engagements.

Les dépôts de la Banque de Paris et des Pays-Bas ont marqué, dans une ambiance de vive concurrence, une progression modérée observée principalement sur les comptes d'entreprises.

L'accroissement global de nos emplois, limité au cours du premier semestre par l'encadrement du crédit, a été freiné ensuite par le niveau de l'activité économique.

Les crédits à l'exportation ont toutefois poursuivi leur progression, qu'il s'agisse des préfinancements spécialisés à court terme ou des "crédits acheteurs" à moyen terme.

Nos engagements par signature ont, comme les années précédentes, fortement augmenté.

La politique prudente menée par notre Etablissement, tant en matière de rémunération des dépôts à terme que dans le domaine de son refinancement et la baisse progressive du loyer de l'argent, favorable à la reconstitution de ses marges à partir du deuxième trimestre, lui ont permis de réaliser en France, pour l'ensemble de l'exercice, des résultats bruts en progression sur ceux de l'année précédente.

La Banque a poursuivi le renforcement de son implantation en France.

Deux agences ont été ouvertes à Paris, Malesherbes et Gobelins, et quatre extensions d'implantations ont été entreprises à Monte-Carlo et en province à Antibes, Cannes, Mulhouse.

Elle dispose maintenant de 51 points d'exploitation dont 16 à Paris et 35 en province.

ACTIVITES DE COMMERCE EXTERIEUR

Le développement des activités de la Banque dans le domaine du Commerce Extérieur a pu se poursuivre dans un contexte cependant moins propice que celui qui vous avait été signalé les années précédentes. Ceci a été obtenu par un effort particulier de diversification des actions entreprises, à la fois au niveau des secteurs industriels auxquels le concours de votre Etablissement a pu être apporté, comme à celui des zones géographiques de pénétration.

On peut citer comme résultat de cette orientation :

- El Salvador : port de pêche, industries annexes et bateaux spécialisés ;
- Jamaïque : véhicules, et petits équipements ;
- Uruguay : transmissions électriques ;
- Soudan : industrie textile.

Il convient de noter qu'une telle diversification a permis une aide concrète à l'exportation des PMI, plus efficace que celle que la Banque avait été en mesure d'apporter jusqu'ici, à quelques exceptions près, dans les pays de prospection traditionnelle.

Dans ces derniers, les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ont été :

- Contrat pour les équipements du métro de Caracas. Les financements s'élèvent à près de F. 1.000 millions. Cette affaire a été gagnée par un groupement industriel français dirigé par la SGTE et la CIMT grâce à un montage financier original de votre banque à laquelle était associé Morgan Guaranty Trust de New-York, garantissant à des conditions avantageuses - qui ont diminué le coût global de l'offre française - le change franc contre US dollar ;
- Accords financiers dans le domaine de la production d'énergie électrique au Brésil avec les compagnies d'électricité CHESF et CEEE, de la transmission électrique au Chili pour la société Endesa, au Brésil pour la Compagnie Furnas ainsi que pour le projet argentin-uruguayen de Salto Grande ;
- Accord financier avec le Gouvernement de Colombie, dans les domaines électrique et hospitalier ;
- En République Démocratique Allemande, participation aux financements du projet de F. 1.364 millions de Peugeot Citroën ;
- En Yougoslavie, concours apportés à la société Technip dans le domaine du raffinage ;
- En Egypte, financement de la raffinerie de sucre de Delta Sugar en relation avec la Société Arabe Internationale de Banque (filiale du groupe en Egypte) et la Société Financière Internationale.

En outre, la Banque a, au cours de l'année écoulée, créé un service d'assistance à l'exportation destiné à apporter différents concours et l'appui du réseau international aux exportateurs français en général et plus particulièrement aux PMI. Cette cellule nouvelle, qui relève à la fois de la Direction des Implantations à l'Etranger et de la Direction des Affaires de Commerce Extérieur et des Relations Etrangères contribue aussi à une meilleure diffusion au sein du groupe des diverses actions engagées à l'étranger par ces deux Directions.

DEVELOPPEMENT DES IMPLANTATIONS BANCAIRES A L'ETRANGER

La Banque de Paris et des Pays-Bas a ouvert à l'automne une succursale à Hong Kong où le groupe Paribas a pris parallèlement une participation dans Sun Hung Kai Securities, importante société financière à capitaux chinois et la plus importante maison de titres de la place de Hong Kong. Le rôle

financier et commercial croissant joué par Hong Kong dans la région, au moment où la Chine s'ouvre au commerce international justifie l'action entreprise par la Banque en Extrême-Orient, où elle dispose déjà de deux succursales à Tokyo et Séoul.

Aux Etats-Unis, elle a ouvert en juin, à New-York, sa première succursale bancaire dont les activités ont progressé de façon très satisfaisante. Il est envisagé d'ouvrir au cours de l'exercice 1979 des implantations en Californie et au Texas.

ACTIVITES DES SUCCURSALES A L'ETRANGER

Grande-Bretagne

Le total du bilan de la succursale de Londres est passé de £ 226 millions à £ 275 millions. Paribas Londres a développé ses opérations de financement de commerce international et les opérations en devises, grâce au réseau international du groupe. La succursale a joué un rôle actif dans la négociation des accords pour le financement du métro de Caracas.

République Fédérale d'Allemagne

Les succursales de Francfort et Düsseldorf ont poursuivi le développement de leur activité commerciale, en liaison notamment avec les implantations étrangères du groupe. Le résultat net d'exploitation est en progression sensible. L'activité industrielle a été orientée vers la réalisation d'opérations de regroupements dans le cadre européen. Une nouvelle succursale à Stuttgart vient d'être ouverte au début de 1979.

Golfe Arabe

Les opérations commerciales des six succursales - une succursale off-shore a été ouverte à Bahrein en mars 1978 - ont progressé de manière favorable. Les résultats en monnaies locales, qui avaient atteint un niveau élevé les années précédentes, se sont accrus à un rythme moins rapide que par le passé ; mais la dépréciation de ces monnaies par rapport au franc entraîne une stabilité de leur contribution aux résultats de la Banque.

Japon

La demande de crédit est demeurée faible, ce qui a ralenti la progression des activités commerciales de la succursale de Tokyo. L'évolution du marché des changes et l'appréciation du yen par rapport au dollar lui ont permis de dégager des résultats en hausse sensible sur ceux de l'exercice précédent.

Corée du Sud

La succursale de Séoul - ouverte en novembre 1977 - a développé son action auprès des sociétés coréennes de premier plan. Les résultats, en équilibre dès la première année complète d'exploitation, sont encourageants.

ACTIVITES FINANCIERES

EN FRANCE

Jusqu'aux élections législatives, le marché boursier est resté très nerveux mais dès le lendemain du premier tour, les cours, avec un volume record de transactions (F. 730 millions) reprenaient 8 % et en six bourses la hausse dépassait 20 %. Par la suite, le maintien de M. Barre au Gouvernement et le redressement continu du franc ont favorisé jusqu'au mois de juin la poursuite de cette hausse. Plusieurs facteurs ont alors influencé le marché - forte majoration des prix des services publics, libération des prix industriels - et fait craindre une accélération de l'inflation. En outre, le vote de la loi sur la taxation des plus-values mobilières aurait pu déprimer le marché si son effet n'avait été largement contrebalancé par le vote, le 12 juillet, de la loi d'orientation de l'épargne vers le financement des entreprises (Loi Monory).

Le marché a réagi très favorablement à cette loi, appréciant ses effets mécaniques - plus de F. 5 milliards d'investissement en bourse étaient attendus - et plus encore ses effets psychologiques - développement de l'esprit d'entreprise et affirmation du rôle de la bourse dans le financement de l'économie - L'indice CAC augmentait pendant l'été, atteignant le 2 octobre son plus haut niveau, supérieur de 72 % au plus bas atteint le 3 février. La fin de l'année a toutefois été un peu moins ferme, en raison de prises de bénéfices et de la dégradation de l'environnement international.

Les transactions globales se sont élevées à F. 85 milliards, en progression de 77 % sur l'an passé.

Le volume des émissions d'actions et d'obligations réalisées avec le concours des banques a atteint le niveau record de F. 52,9 milliards, en progression de 25,6 % sur l'année précédente.

La tendance du marché des obligations, déprimé pendant le premier trimestre - avec des taux nominaux de 11 % pour le secteur public et 11,30 % pour le secteur privé et des durées courtes - s'est transformée à partir du mois d'avril ; les taux ont alors baissé régulièrement jusqu'en fin d'année où ils ont atteint 10 % pour le secteur public et 10,20 % pour le secteur privé.

Dans ce climat très favorable, les transactions sur le marché secondaire se sont fortement étoffées et les émissions ont repris à un rythme élevé, cependant que les durées s'allongeaient. Au total, les emprunts classiques réalisés avec le concours des banques, soit F. 47,4 milliards pour l'ensemble de l'année, ont progressé de 21 % par rapport à l'année précédente. Les émissions du secteur public et semi-public (F. 38,3 milliards) ont représenté 81 % du total des émissions nouvelles contre 67 % en 1977 ; l'Etat pour sa part a lancé quatre emprunts pour un montant global de F. 13,4 milliards (contre F. 8 milliards). En revanche, l'atonie des investissements a réduit de manière très importante la part du secteur privé.

La Banque de Paris et des Pays-Bas a joué dans le marché obligataire, comme au cours des années précédentes, un rôle très actif, en participant à la quasi-totalité des émissions. Sur un total de 101 émissions, elle en a dirigé ou co-dirigé 50.

Elle a été premier chef de file de 11 émissions du secteur public et 7 du secteur privé et a notamment dirigé la première opération de Soficom, de Locabail, des Etablissements Hospitaliers Publics, de France H.L.M., d'Ufinex. Elle a également été co-Chef de file des 4 emprunts d'Etat.

Les émissions d'obligations convertibles ont sensiblement fléchi, revenant de F. 1,8 milliard en 1977 à F. 0,8 milliard en 1978. La Banque a dirigé les émissions de Fougerolle et de la Ruche Méridionale.

La régression des émissions d'obligations convertibles est directement liée à la hausse de la bourse qui a permis à de nombreuses sociétés de procéder par préférence à des augmentations de capital.

Ainsi, le volume des augmentations de capital contre espèces réalisées avec le concours des banques a quadruplé, atteignant le chiffre record de F. 4,7 milliards, contre un peu plus d'un milliard de francs les années passées.

Dans ce domaine, la Banque de Paris et des Pays-Bas a été particulièrement active : elle a participé à la réalisation de 19 augmentations de capital représentant 74 % du volume émis.

Elle a dirigé ou co-dirigé 10 opérations, notamment les augmentations de capital de la Compagnie Française des Pétroles, de la Compagnie des Machines Bull, de Thomson-CSF, de la Financière et Industrielle Gaz et Eaux.

Elle a, en outre, dirigé deux offres publiques d'échange, celle de la Compagnie Française des Pétroles sur les actions de la Compagnie Auxiliaire de Navigation, et celle de l'Union Française de Banques sur les actions de Locabail.

Les deux sociétés d'investissement à capital variable, France-Epargne et Paribas Gestion, que la Banque de Paris et des Pays-Bas met à la disposition de sa clientèle particulière, ont connu un essor important. Entre 1976 et 1978, les performances (valeur liquidative + coupon net) ont été de 22,6 % l'an pour France-Epargne et 21,7 % pour Paribas Gestion.

La quatrième société civile de placements immobiliers, Valeur Pierre 4, a été ouverte au Public en septembre 1978. Elle a procédé à une augmentation de capital de 68 millions de francs close par anticipation. Le patrimoine immobilier des quatre S.C.P.I. (dont le capital est détenu par 8.000 clients du groupe Paribas et du Crédit du Nord) s'élevait au 31 décembre 1978 à F. 600 millions.

ACTIVITES FINANCIERES INTERNATIONALES

La Bourse de Paris a réalisé en 1978 la meilleure performance

des grands marchés financiers avec une progression moyenne des cours de 47 % qui tranche sur les évolutions à la baisse de Londres (- 3 %) et de New-York (- 16 %) et la croissance modérée de Düsseldorf (+ 5 %).

Les nécessités de la lutte contre l'inflation et la défense du dollar ont entraîné une très forte hausse des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis. Le record de 1974 (12 %) a été presque atteint avec un "prime rate" à 11,75 à la fin de l'année. Pour la première fois depuis plusieurs années, les taux d'intérêt à court terme en France, orientés à la baisse, une fois les élections passées, sont descendus au-dessous de ceux de l'eurodollar. En revanche, ils sont restés stables en République Fédérale d'Allemagne jusqu'en septembre où une légère tension s'est manifestée.

1978 a été, comme 1977, une année de troubles sur le marché des changes. De janvier à la fin octobre, le dollar américain a baissé presque sans interruption sous l'effet du déficit de la balance commerciale, des difficultés rencontrées par le Président Carter pour faire aboutir son plan énergétique, de la reprise de l'inflation américaine ainsi que de la poursuite de l'échange des dollars détenus à l'extérieur des Etats-Unis contre d'autres actifs de réserve (Yen, DM, FS, matières premières et or). Le franc français menacé avant les élections législatives, s'est redressé une fois l'échéance électorale passée. Fin octobre 1978, la crise du dollar a atteint son apogée. En dix mois, le dollar est passé de F. 4,71 à F. 3,98, de 240 à 176 Yens, de 2,10 à 1,74 DM et de 2,01 à 1,57 FS.

Cette crise des changes a été provisoirement enrayée le 1er novembre par l'action conjuguée des autorités américaines et des Banques Centrales européennes et japonaise.

Cependant, la hausse du prix du pétrole, 14,5 % pour 1979, décidée par l'OPEP en décembre 1978, est venue en fin d'année affaiblir à nouveau la position du dollar américain par rapport aux devises fortes. Cette forte instabilité du marché des changes a relancé dès le printemps dernier les projets de zone monétaire en Europe, concrétisés par le Système Monétaire Européen. Celui-ci, dont l'objet est de renforcer la stabilité des monnaies européennes pour accélérer la croissance économique en Europe, est entré finalement en vigueur au mois de mars 1979.

La dépréciation continue du dollar et la hausse des taux d'intérêt à court terme aux Etats-Unis expliquent pour une large part la situation médiocre du marché des euro-émissions : le montant des opérations n'a atteint que \$ 10,7 milliards, en baisse de plus de \$ 4 milliards sur l'année précédente. La faiblesse persistante de la devise américaine s'est traduite par une nouvelle progression des opérations libellées en DM. Pour la première fois depuis 1964, les émissions en dollars (y compris les émissions au taux flottant) n'ont représenté que 46 % du total (contre 65 % en 1977), tandis que la part du DM progressait de 26,6 % à près de 44 %.

En raison de la forte hausse des taux de l'argent à court terme, qui ont dépassé les taux longs, la Banque de Paris et des Pays-Bas a été conduite à faire preuve d'une grande prudence dans le choix des opérations ; elle a cependant participé aux syndicats de direction pour un peu plus de 20 % des émissions. Depuis 1963, date d'ouverture de ce marché, avec plus de \$ 13 milliards sur un total de \$ 71 milliards, elle se place au 10ème rang dans le monde et au 1er rang parmi les banques françaises.

Le marché des crédits en dollars a été caractérisé par une grande liquidité qui a permis un développement très rapide des opérations : celles-ci ont représenté \$ 70 milliards contre \$ 41,7 milliards en 1977, mais la réduction des marges, entraînée par la concurrence entre les grands établissements bancaires et l'allongement de 12 à 15 ans de la durée des crédits ont rendu ces opérations moins attrayantes pour les institutions financières non américaines. Dans ces conditions de faible rentabilité, la Banque de Paris et des Pays-Bas, poursuivant sa politique de prudence, a décidé de se limiter aux opérations nécessaires au financement du commerce extérieur et au développement des activités internationales du groupe.

ACTIVITES INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES

La situation des principales entreprises sidérurgiques françaises d'acier ordinaire, en particulier celle d'Usinor avec lequel notre groupe entretient des liens de longue date, ainsi que celles des filiales de Chiers-Chatillon dans laquelle nous avons une participation, a fait l'objet au cours de l'année 1978 d'un réexamen effectué sous l'égide des pouvoirs publics avec la participation des principaux créanciers. Les décisions prises entraînent un réaménagement complet des structures financières et juridiques des sociétés concernées. En outre, les sociétés Usinor et Chatillon Neuves-Maisons ont décidé de fusionner et les Tréfileries de Chiers-Chatillon-Gorcy, jusque là filiales de Chiers-Chatillon et d'Usinor, seront apportées au nouvel ensemble.

La société holding Chiers-Chatillon n'est pas elle-même touchée par cette restructuration, mais, au terme de ces opérations, elle se trouvera détenir directement et indirectement une participation de l'ordre de 8 % dans la nouvelle société Usinor-Chatillon. Elle conserve en propre la société des aciers spéciaux de la Chiers et diverses participations.

Dans le cadre de ce plan de restructuration, les banques devront, courant 1979, convertir en capital - sous forme d'actions privilégiées - une partie de leurs créances, pour un montant de F. 600 millions et renoncer pendant cinq ans à une partie de leurs intérêts sur les crédits bancaires pour un montant total de F. 400 millions (soit F. 80 millions par an). Compte tenu de la part de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans les crédits bancaires aux sociétés concernées, la conversion de créances en capital représente pour notre Etablissement un montant de l'ordre de F. 94 millions et la rétrocession

d'agios, environ F. 13 millions par an pendant cinq ans à compter du 1er juillet 1978.

Dans le secteur du papier, le groupe a pris une part active dans la remise en ordre de la situation financière du groupe Chapelle Darblay qui s'est accomplie en liaison étroite avec l'Institut de Développement Industriel et les pouvoirs publics. Au terme de cette restructuration, le capital du groupe Chapelle Darblay, qui a connu en 1978 une exploitation équilibrée, se trouve partagé pour l'essentiel entre l'IDI et le groupe Paribas ; la société aborde l'exercice 1979 dans une perspective assainie.

Le groupe Rochette Cenpa a connu en 1978 une année encore difficile, mais néanmoins en sensible redressement sur l'année précédente. Il a mis en route le très important programme d'extension de l'usine de Tarascon de la Cellulose du Rhône qui doit faire de cette usine - qui produira à partir de 1981 plus de 200.000 tonnes de pâte de cellulose - un des plus importants et des plus modernes producteurs européens.

Cette opération doit permettre d'améliorer la balance commerciale française de façon significative compte tenu de la très grande dépendance qui existait jusqu'à présent à l'égard des importations de pâte étrangère.

Dans le domaine des services, il est intéressant de noter que l'année 1978 a été marquée pour le groupe METRA/SEMA par le retour à une situation nettement bénéficiaire. Les efforts consentis pendant de longues années par le groupe Paribas trouvent ainsi un premier aboutissement positif ; l'exercice 1979 s'annonce favorablement.

La situation du marché immobilier s'est redressée en 1978. Les ventes de logements des sociétés du groupe ont augmenté en volume de 17 % ; elles ont rejoint pratiquement le niveau atteint en 1973 - 1974, performance supérieure à la moyenne de la profession. Compte tenu de cette reprise et de la politique très prudente suivie en ce qui concerne les mises en chantier, les stocks ont sensiblement diminué d'une année à l'autre.

Les conditions structurelles dans lesquelles s'exerce l'activité de promotion n'en restent pas moins difficiles. Certaines sociétés telles que l'OCEFI et la SACI enregistrent encore, dans leurs résultats 1978, les séquelles des affaires difficiles engagées voici plusieurs années. D'autres, telle que COGEDIM, ont pu traverser la crise sans que soient affectés leur solidité et leur dynamisme, au prix, il est vrai, d'une diminution de leurs marges.

Sur le marché des bureaux, la situation s'est également améliorée, la résorption des stocks étant aujourd'hui largement amorcée.

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie - auquel le groupe est intéressé par plusieurs participations - a été relativement épargné par les difficultés de la conjoncture.

Le Club Méditerranée a augmenté de 18 % son résultat net et amélioré, compte tenu des actions gratuites, la distribution de ses bénéfices. Air Tour et Euro 7, pour la deuxième année, ont eu un exercice très satisfaisant.

Le Groupe développe dans le secteur du tourisme, une activité d'engineering international qui s'est intensifiée et diversifiée géographiquement en 1978. On peut citer à titre d'exemple l'achèvement du programme Novotel en Côte d'Ivoire, la réalisation d'un Novotel de 300 chambres au centre de Dakar (Sénégal) et l'étude et la recherche du financement d'un hôtel de 200 chambre à Douala (Cameroun).

La SEPHI, chaîne hôtelière "deux étoiles" créée conjointement par la Compagnie Internationale des Wagons-Lits et Paribas, a lancé en 1978 trois hôtels dans des conditions satisfaisantes, particulièrement celui de Bordeaux.

Dans le secteur du transport aérien, les résultats d'Air Inter en 1978 ont été brillants, avec une progression de 20 % de son chiffre d'affaires et de 61 % de son bénéfice. L'UTA a eu en 1978 une sensible progression de son activité particulièrement pour le fret ; ses résultats financiers sont en hausse.

Dans tous les secteurs, les directions industrielles de la banque ont poursuivi leur politique de recherche d'affaires nouvelles et de négociations d'opérations pour compte de tiers (alimentation, textile, habillement, meubles, articles de sports, presse spécialisée et publicité).

COMPTES DE L'EXERCICE 1978

BILAN

La réforme du plan comptable bancaire intervenue à compter du 1er janvier 1978 a eu pour effet de modifier assez profondément la présentation de certains comptes.

Ces modifications ont une incidence sur la présentation du bilan et sur celle du hors bilan.

Les principales d'entre elles résultent de l'application des nouvelles règles suivantes :

- maintien à l'actif, jusqu'à leur échéance, des valeurs refinancées ou envoyées au recouvrement par anticipation, alors qu'elles étaient précédemment extraites du portefeuille et enregistrées dans les comptes des organismes de refinancement ou des banquiers recouvreurs. Simultanément, les valeurs refinancées étaient inscrites hors bilan ;
- classement des organismes d'assurances et de capitalisation dans les comptes de la clientèle alors qu'ils étaient précédemment classés dans les comptes de banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire ;

— Les engagements par acceptation qui figuraient précédemment dans le corps du bilan sont dorénavant regroupés avec les autres engagements par signature dans le hors bilan.

Les comptes au 31 Décembre 1977 ont été reconstitués selon le nouveau plan comptable.

En outre, conformément aux dispositions des lois de finances pour 1977 et 1978 et aux décrets d'application, il a été procédé, dans les comptes de l'exercice 1978, à la réévaluation des immobilisations de votre Etablissement. Celle-ci est décrite en détail dans une note annexe.

Le total du bilan atteint F. 44.784.453.383,13 contre F. 38.189.965.132,30 soit une augmentation de 17,27 %.

Actif

Les "comptes ordinaires" et "prêts et comptes à terme" qui sont englobés dans la rubrique "banques, organismes et établissements financiers", retracent les soldes débiteurs des opérations de trésorerie et s'élèvent à F. 8.693 millions contre F. 6.777 millions.

Les "bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme", qui représentent les valeurs nourries prises en pension ou escomptées à d'autres banques ou entreprises habilitées à intervenir sur le marché monétaire, figurent pour F. 7.286 millions contre F. 6.278 millions.

Les "crédits à la clientèle", qu'ils soient nourris par la Banque ou refinancés, et les "comptes ordinaires débiteurs de la clientèle" forment un total de F. 23.723 millions contre F. 20.851 millions, soit une augmentation de 13,77 %.

Les "titres de placement" et les "titres de participation, de filiales et prêts subordonnés" figurent pour F. 1.352 millions contre F. 1.094 millions, soit une augmentation de 23,50 %.

Passif

La rubrique "banques, organismes et établissements financiers", correspondant aux soldes créditeurs des opérations de trésorerie, s'élève à F. 9.950 millions contre F. 8.171 millions, soit une hausse de 21,80 %.

Les dépôts de la clientèle englobant les rubriques "comptes créditeurs de la clientèle", "comptes d'épargne à régime spécial" et "bons de caisse" progressent de 11,86 % et s'élèvent à F. 10.278 millions contre F. 9.189 millions.

Hors-bilan

Les "cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle" ainsi que les "ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle" progressent respectivement de F. 8.641 millions à F. 11.324 millions et de F. 3.635 millions à F. 4.086 millions.

COMPTE DE RESULTATS

La réforme du plan comptable a entraîné la réunion du "compte d'exploitation générale" et du "compte de pertes et profits" en un "compte de résultats" unique.

Quatre principales modifications ont été apportées :

- le compte de résultats est désormais présenté hors taxes sur le chiffre d'affaires ;
- les plus ou moins values sur réalisation de titres de placement, déterminées par rapport à la valeur comptable brute, sont considérées comme des résultats d'exploitation bancaire de même que les revenus du portefeuille-titres et les intérêts et charges d'emprunts.
- les reprises de provisions sur titres, utilisées ou disponibles, figurent sous la rubrique "excédent des provisions constituées sur les provisions reprises".
- les frais sur achats et ventes de titres ne viennent plus accroître le prix d'achat des titres (ou minorer le prix de cession) mais sont enregistrés en compte de résultats.

Signalons, en outre, que cette année ont été comptabilisés les avoirs fiscaux utilisés en règlement de l'impôt dû au titre de l'exercice dans les conditions suivantes : les avoirs fiscaux sur les coupons ne bénéficiant pas du régime mère ont été comptabilisés dans la rubrique "produits du portefeuille-titres" et les avoirs fiscaux attribués en vertu de certaines conventions au titre de prêts consentis à l'étranger ont été comptabilisés dans les rubriques "produits des opérations de trésorerie" ou "opérations avec la clientèle".

L'ensemble des produits d'exploitation bancaire passe de F.2.988 millions à F. 3.417 millions, soit une hausse de 14,35 % contre une hausse de 14,71 % pour les charges d'exploitation bancaire qui s'inscrivent à F.2.440 millions contre F. 2.127 millions.

Les revenus du portefeuille-titres passent de F. 76,3 millions à F. 110,3 millions, en raison principalement de l'augmentation du dividende O.P.B. - Paribas.

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à F. 24.433.824,17 contre F. 19.778.888,84 et l'excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises à F.195.944.494,39. Rappelons que sous cette rubrique figurent le solde net des provisions pour risques bancaires, des provisions sur titres et une provision qui permettrait de couvrir une dépréciation éventuelle de plus de moitié de l'investissement de F. 94 millions (conversion des créances en capital), dans les sociétés visées par le plan de restructuration et d'assainissement de la sidérurgie française.

La provision pour impôt s'élève à F. 35 millions et il convient de préciser qu'une vérification fiscale s'est traduite par la réintégration dans le bénéfice imposable de notre Etablissement au titre des exercices 1974, 1975 et 1976 de dépenses visées à l'Article 39 (paragraphe 5, alinéa a) du Code Général des impôts pour les montants suivants : exercice 1974 : F. 368.118 - exercice 1975 : F. 199.675 - exercice 1976 : F. 497.635.

Le bénéfice de l'exercice est réparti en deux lignes, le bénéfice de l'exercice proprement dit de F. 84.403.266,18 et le résultat à long terme de F. 870.298,66.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Nous vous proposons d'affecter le résultat en capital, à hauteur de F. 820.193,19 à la "réserve spéciale de plus-values

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué aux actionnaires	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1975	5.000.000	F. 80.000.000	F. 24	F. 16	F. 8
1976	5.000.000	F. 80.000.000	F. 24	F. 16	F. 8
1977	5.000.000	F. 70.000.000	F. 21	F. 14	F. 7

Nous tenons à remercier, en votre nom, l'ensemble du Personnel de notre Banque tant en France qu'à l'étranger pour le concours efficace qu'il continue d'apporter au développement de nos activités.

Au 31 décembre 1978, les effectifs de la Banque de Paris et des Pays-Bas comprenaient, en France, 3.412 personnes contre 3.462 fin 1977 et à l'étranger 451 personnes contre 349.

L'application de l'accord d'intéressement, dans sa formule dérogatoire, a permis de dégager, au titre de l'exercice 1978, une réserve spéciale de participation dont le montant s'élève à F. 14.225.120 contre F. 14.380.654 l'année précédente.

Totalisant 93.812 heures de cours et 1.589 inscriptions, la Banque a consacré, en 1978, à la formation professionnelle, 2,96% de sa masse salariale.

Notre groupe a été douloureusement éprouvé par le décès survenu le 16 janvier dernier de M. Henri Deroy, Président honoraire de la Compagnie Financière et de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Après une brillante carrière au service de l'Etat, M. Henri Deroy avait été appelé en 1955 à la vice-présidence, puis de 1962 à 1966, à la présidence de la Banque

à long terme" et de F. 50.105,47 au poste "provisions pour éventualités diverses".

Aucune dotation n'est à faire à la réserve légale qui représente déjà 10% du capital social.

Nous vous proposons de fixer le dividende net à F. 14 par action, ce qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor de F. 7,-, correspond à un revenu global de F. 21,-. Le montant total distribué, soit F. 70.000.000, serait identique à celui de l'exercice précédent.

Si vous approuvez ces propositions, le report à nouveau passerait de F. 42.041.566,19 à F. 56.444.832,37.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le revenu global par action, au titre des trois derniers exercices, s'établissait ainsi :

de Paris et des Pays-Bas. Il était demeuré administrateur de notre Etablissement jusqu'en 1973 et avait continué par la suite à nous apporter le concours apprécié de son expérience et de ses conseils. Les qualités d'intelligence et de cœur dont il a fait preuve tout au long de sa carrière, son sens de l'intérêt général et ses talents de négociateur qui ont été de précieux atouts pour le développement de la Banque, lui avaient valu une audience exceptionnelle dans la communauté financière française et internationale. Nous sommes certains d'être vos interprètes en exprimant à la famille de M. Deroy l'assurance renouvelée de nos sentiments attristés et de nos très vives condoléances.

M. Jacques de Fouchier vous avait fait connaître à la dernière assemblée son intention - dont le Conseil avait pris acte avec regret - de renoncer à ses fonctions de Président au mois de juin 1978. C'est un devoir pour nous de lui exprimer notre reconnaissance pour le remarquable développement qu'il a su donner, depuis 1969, à notre Banque et dont vous avez pu, au cours des années, apprécier les résultats. Grâce à ses initiatives, le groupe Paribas est en mesure d'apporter un concours toujours plus grand au rayonnement de l'économie française et occupe une place de premier rang parmi les institutions financières tant en France qu'au plan international. Votre conseil

à nommé M. Jacques de Fouchier Président d'honneur et nous le remercions de bien vouloir continuer à nous faire bénéficier de sa grande expérience.

Sur sa proposition, le Conseil a nommé Président M. Pierre Moussa, Administrateur Directeur général de la Banque depuis 1972. Sur proposition de M. Moussa, il a appelé à la Vice-Présidence M. Gustave Rambaud et nommé M. Pierre Decker, Directeur Général et MM. Gérard Eskénazi et François Morin, délégués généraux.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 30 Novembre a nommé Administrateurs MM. Antoine Dupont-Fauville, Jacques Marchandise, Michel Walhain et Censeur M. Claude Bourlet.

Nous vous proposons de réélire M. Francis C. Fabre, administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1984.

L'autorisation que vous aviez donnée, le 30 novembre 1978, à votre Conseil d'émettre ou de garantir des obligations ou des bons pour un montant maximum de F. 500 millions, vient d'être utilisée à hauteur de F. 400 millions. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir donner à votre Conseil une nouvelle autorisation pour un montant maximum de F. 500 millions.

Nous vous soumettrons, après la lecture des rapports de MM. Les Commissaires aux comptes, les résolutions dont le texte vous a été remis.

NOTE SUR LA REEVALUATION

La réévaluation a été rendue obligatoire par les lois de finances pour 1977 et 1978, qui concernent, la première les immobilisations non amortissables, la seconde les immobilisations amortissables.

Les textes précités disposent que la réévaluation porte sur l'intégralité des biens possédés au 31 décembre 1976 et n'ayant pas encore été cédés depuis, dont la valeur d'utilisation au 31 décembre 1976 était supérieure à la valeur nette comptable à la même date.

PORTEFEUILLE

Les actions O.P.B. Paribas constituent la seule participation du portefeuille susceptible d'être réévaluée.

Les principes de la réévaluation ainsi que les textes réglementaires impliquent que les provisions sur titres ne correspondant pas à des dépréciations soient reprises préalablement à la réévaluation. Ainsi, avant de procéder à la réévaluation, la provision de F 79.864.889,84 sur les titres OPB a été reprise car elle correspondait à la plus-value dégagée en 1972 lors de l'apport à l'OPB de titres divers par la Banque. Cette plus-value n'était pas apparue dans les comptes de résultats de la Banque et les actions OPB avaient été inscrites à la même valeur que les actions apportées. Cette réfaction comptable, dont le maintien n'aurait pas été compatible avec les dispositions concernant la réévaluation, a été reprise dans le compte de résultats de l'exercice

et une dotation de même montant a permis de porter au passif une provision de F 79.864.889,84 sous la rubrique "comptes de régularisation, provisions et divers". Ces écritures préalables à la réévaluation figurent dans les comptes de l'exercice avant réévaluation.

Selon les textes officiels, la valeur de réévaluation est la valeur d'utilité au 31 décembre 1976. Le mode de calcul est laissé à l'appréciation du chef d'entreprise.

La valeur de réévaluation retenue pour l'OPB (identique à celle retenue dans les comptes de la Compagnie Financière) est la valeur estimative de cette participation au 31 décembre 1976 calculée suivant les méthodes habituelles du groupe Paribas. Cette valeur estimative est calculée mensuellement en ajoutant les plus-values latentes sur les titres non cotés (1) à l'actif net consolidé de la société (qui ne tient compte d'aucun élément incorporel et qui enregistre les titres cotés au cours de bourse).

L'écart de réévaluation ainsi dégagé sur la participation OPB, après reprise de la provision mentionnée ci-dessus, s'élève à F 90.267.910,39.

(1) La valeur des titres non cotés est établie en fonction de la situation nette (corrigée éventuellement par les plus-values latentes les plus importantes) et de la rentabilité.

AUTRES ELEMENTS IMMOBILISES

La réévaluation a été limitée aux immeubles nécessaires à l'exploitation, dont la valeur vénale au 31 décembre 1976, estimée à dire d'experts, était supérieure à la valeur nette comptable à la même date. Certains immeubles d'acquisition récente ont échappé à cette réévaluation.

Le fonds de commerce n'a fait l'objet d'aucune réévaluation, conformément aux recommandations professionnelles.

La valeur de réévaluation des immeubles a été déterminée par référence à leur valeur vénale car les estimations faites donnaient un prix au mètre carré de surface disponible fort raisonnable par rapport à celui de locaux à usage de bureaux dans les immeubles ayant une localisation et une vétusté similaires à celles des immeubles réévalués.

Les estimations des experts ne faisant pas apparaître distinctement la valeur du terrain et celle des constructions, la répar-

tition imposée par les textes précités a été faite de la façon suivante :

- la valeur réévaluée des terrains a été déterminée en appliquant à la valeur vénale estimée de l'ensemble immobilier le pourcentage de la charge foncière par rapport au coût total de l'investissement en fonction des éléments comptables du 31 décembre 1976. Cependant, en ce qui concerne les immeubles du Siège, le terrain a fait l'objet d'une évaluation directe à un prix du mètre carré justifié par son emplacement.
- la valeur des constructions a été dans certains cas plafonnée en application des textes légaux ; la valeur réévaluée totale attribuée aux immeubles correspondants est donc inférieure à la valeur vénale estimée à dire d'experts.

L'application de cette méthode a ainsi abouti à retenir une valeur réévaluée de l'ensemble du patrimoine immobilier concerné par cette opération, inférieure à sa valeur vénale globale comme le montre le tableau suivant :

	Valeur Vénale	Valeur nette comptable réévaluée	Valeur nette comptable d'origine	Ecart de Réévaluation
Patrimoine réévalué au 31.12.1976	199.504.000,00	193.874.693,84	80.428.388,10	113.446.305,74
Complément d'amortissement 1977-1978 résultant de la réévaluation		- 7.794.216,22	- 5.799.645,20	- 1.994.571,02
Situation après réévaluation au 31.12.1978		186.080.477,62	74.628.742,90	111.451.734,72
L'écart de réévaluation, hors portefeuille, s'analyse ainsi :				
			91.957.380,26	
- Sur biens non amortissables			19.494.354,46	
				111.451.734,72

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général en exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier.

En cours d'exercice et après la clôture des comptes, nous avons procédé aux contrôles et sondages qui nous ont paru nécessaires eu égard à l'importance et aux particularités de vos activités. Nos investigations ont eu lieu tant à la comptabilité centrale que dans les agences de notre choix.

Les justifications et les informations recueillies auprès des services nous permettent de certifier la régularité et la sincérité des comptes soumis à votre approbation.

La réévaluation des bilans rendue obligatoire pour votre société par les lois de finance pour 1977 et 1978, a été pratiquée selon les modalités énoncées dans le rapport de votre Conseil. Nous en avons vérifié l'application. En ce qui concerne votre participation dans l'O.P.B., la référence à l'évaluation faite à fin 1976 selon les usages constants du Groupe Paribas est à notre avis bien appropriée à une représentation comptable actualisée de cet investissement.

L'estimation des immeubles nécessaires à l'exploitation, limitée dans la plupart des cas par le plafond des indices légaux, nous apparaît normalement couverte par les valeurs d'utilité prudemment appréciées.

Comme indiqué dans le rapport du Conseil d'administration, la réévaluation des titres de l'O.P.B. a entraîné le changement d'affectation d'une plus value d'apport précédemment inscrite en réduction de la valeur de cette participation. La somme correspondante (F 79.864.890) portée au crédit du compte de résultats, a été neutralisée par une dotation d'égal montant,

d'où résulte en définitive un transfert à un compte de provisions figurant au passif sous la rubrique "comptes de régularisations, provisions et divers". Nous précisons à cette occasion que l'utilisation de cette rubrique pour y inscrire des provisions non affectées mais susceptibles de compléter la couverture de certains risques, découle d'un usage courant dans la profession bancaire.

La présentation du bilan et des comptes de résultats a été modifiée en conformité avec le plan comptable bancaire en vigueur depuis le 1er Janvier 1978. Les comptes relatifs à 1977 ont été présentés suivant ce nouveau plan comptable dans l'état comparatif qui vous est fourni.

Les renseignements donnés par votre Conseil d'Administration sur la situation financière n'appellent de notre part ni remarque ni complément d'information.

Enfin nous n'avons rien relevé qui porte atteinte à l'égalité entre les actionnaires ou qui doit être porté à votre connaissance en vertu de textes légaux ou réglementaires.

Paris, le 6 Avril 1979.

Les Commissaires aux comptes

Pour la Société de
Contrôle des Comptes :

Jacques de BOIS

Claude CASTEL

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

Aucune opération nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'Administration en vertu des dispositions régissant les rapports entre les sociétés anonymes et leurs dirigeants n'a été portée à notre connaissance.

Les opérations traitées avec d'autres sociétés du Groupe Paribas relèvent de l'activité courante de la Banque et de son personnel, appelé notamment à prêter assistance à nombre de ces sociétés.

Paris, le 30 Mars 1979.

Les Commissaires aux comptes :

Pour la Société de
Contrôle des Comptes :

Jacques de BOIS

Claude CASTEL

BILAN

ACTIF	au 31-12-1977	au 31-12-1978
Caisse, Instituts d'Emission, Trésor Public, Comptes Courant Postaux	299 563 686,62	400 855 959,89
Banques, Organismes et Etablissements Financiers :		
<i>a) Comptes ordinaires</i>	706 419 097,14	814 418 482,37
<i>b) Prêts et comptes à terme</i>	6 070 825 800,18	7 878 178 972,42
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	6 278 387 110,40	7 285 708 974,36
Crédits à la clientèle-portefeuille :		
<i>a) Créances commerciales</i>	4 272 230 702,93	3 645 756 366,33
<i>b) Crédits à court terme</i>	5 872 309 990,83	8 088 230 788,11
<i>c) Crédits à moyen terme</i>	6 888 380 779,34	8 454 511 769,19
<i>d) Crédits à long terme</i>	2 013 062 995,52	2 322 105 291,39
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	1 804 955 620,82	1 212 351 361,45
Chèques et effets à l'encaissement	1 431 397 676,88	1 611 408 341,66
Comptes de régularisation et divers	838 334 523,56	986 528 437,56
Opérations sur titres	290 498 645,54	306 560 293,33
Titres de placement	571 218 291,17	676 097 765,35
Titres de participation, de filiales et prêts subordonnés	523 044 041,61	675 497 261,82 (1)
Immobilisations	329 336 169,76	426 243 317,90 (2)
	38 189 965 132,30	44 784 453 383,13

PASSIF	au 31-12-1977	au 31-12-1978
Instituts d'Emission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux	1 488 652 443,42	2 166 149 199,58
Banques, Organismes et Etablissements Financiers		
<i>a) Comptes ordinaires</i>	1 391 856 747,99	1 065 887 125,63
<i>b) Emprunts et comptes à terme</i>	6 779 292 455,06	8 844 131 059,09
Valeurs données en pension ou vendues ferme	15 700 483 483,68	17 988 013 889,79
Comptes créditeurs de la clientèle :		
<i>Sociétés et entrepreneurs individuels</i>		
<i>Comptes ordinaires</i>	3 279 745 441,98	3 800 409 897,33
<i>Comptes à terme</i>	2 309 086 359,70	2 763 769 982,08
<i>Particuliers</i>		
<i>Comptes ordinaires</i>	607 118 097,36	768 716 581,78
<i>Comptes à terme</i>	666 306 325,45	563 293 192,85
<i>Divers</i>		
<i>Comptes ordinaires</i>	838 226 876,88	870 476 909,72
<i>Comptes à terme</i>	411 711 716,55	211 398 386,14
Comptes d'épargne à régime spécial	224 650 468,53	309 140 551,07
Bons de caisse	851 733 469,96	991 194 812,42
Comptes exigibles après encaissement	719 549 025,48	862 837 000,77
Comptes de régularisation, provisions et divers	1 462 360 299,10	1 805 283 960,67
Opérations sur titres	167 973 486,36	316 088 275,76
Obligations et emprunts subordonnés	410 684 600,00	360 161 330,00
Ecart de réévaluation :		
<i>Provision réglementée</i>	-	19 494 354,46
<i>Réserve réglementée</i>	-	182 225 290,65
Réserves	268 466 452,31	268 466 452,31
Capital	500 000 000,00	500 000 000,00
Report à nouveau	40 464 116,69	42 041 566,19
Résultat net à long terme	25 816,30	870 298,66
Bénéfice de l'exercice	71 577 449,50	84 403 266,18
	38 189 965 132,30	44 784 453 383,13

(1) dont plus-value de réévaluation 90 267 910,39
(2) dont plus-value de réévaluation 111 451 734,72

HORS BILAN

Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers
Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle
Cautions, avals et obligations cautionnées en faveur de la clientèle
Autres engagements en faveur de la clientèle

au 31-12-1977	au 31-12-1978
2 106 940 575,86	1 556 892 137,73
6 842 355 823,03	7 322 904 232,30
3 635 373 733,19	4 086 256 116,53
8 640 706 253,89	11 324 444 540,79
160 916 716,53	214 873 310,19

COMPTE DE RESULTATS

DEBIT	1977		1978	
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		2 127 342 660,99		2 440 296 399,26
– Charges sur opérations de Trésorerie et opérations interbancaires				
. <i>Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers</i>	573 195 599,36	1 679 019 364,39	743 479 491,25	1 914 845 245,86
. <i>Emprunts contre effets publics ou privés</i>	1 102 997 501,24		1 168 966 162,95	
. <i>Commissions</i>	2 826 263,79		2 399 591,66	
– Charges sur opérations avec la clientèle		387 301 728,34		422 879 272,56
– Intérêts sur emprunts obligataires		36 542 570,06		31 521 083,61
– Autres charges d'exploitation bancaire		24 478 998,20		71 050 797,23
CHARGES DE PERSONNEL		432 906 617,77		504 554 477,56
IMPOTS ET TAXES		17 116 555,04		27 486 929,77
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		136 773 332,12		155 724 688,54
– Travaux, fournitures et services extérieurs	64 551 138,21		70 407 166,59	
– Autres charges générales d'exploitation	72 222 193,91		85 317 521,95	
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS		19 778 888,84		24 433 824,17
EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES		136 462 107,97		195 944 494,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 393 313,36		11 205 135,83
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION		9 533 718,95		14 395 371,98
PARTICIPATION DES SALARIES		14 200 000,00		15 000 000,00
IMPOT SUR LES SOCIETES		36 206 115,99		35 077 186,77
BENEFICE DE L'EXERCICE		71 577 449,50		84 403 266,18
RESULTAT A LONG TERME		25 816,30		870 298,66
		<u>3 004 316 576,83</u>		<u>3 509 392 073,11</u>

CREDIT	1977		1978	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		2 988 443 096,79		3 417 391 144,38
– Produits des opérations de Trésorerie et opérations interbancaires				
. <i>Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers</i>	421 372 833,97	977 442 164,86	592 824 958,06	1 164 474 028,53
. <i>Prêts contre effets publics ou privés</i>	556 069 330,89		571 649 070,47	
– Produits des opérations avec la clientèle		1 620 915 334,09		1 799 588 666,20
. <i>Crédits à la clientèle</i>	1 269 649 698,31		1 408 928 681,51	
. <i>Comptes débiteurs de la clientèle</i>	310 001 685,75		347 992 955,91	
. <i>Commissions</i>	41 263 950,03		42 667 028,78	
– Produits des opérations diverses		313 819 071,33		343 063 991,06
– Produits du Portefeuille-Titres		76 266 526,51		110 264 458,59
PRODUITS ACCESSOIRES		495 864,15		239 207,80
PRODUITS EXCEPTIONNELS		15 377 615,89		91 761 720,93
		<u>3 004 316 576,83</u>		<u>3 509 392 073,11</u>

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 1978 présentés selon le nouveau plan de comptes applicable aux banques ainsi que les modifications apportées à la présentation de ces comptes par suite de la réévaluation des immeubles et des titres de participation qui a dégagé un écart de réévaluation de F. 201.719.645,11.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net à long terme de l'exercice de F. 870.298,66, à hauteur de F. 820.193,19 à la "réserve spéciale de plus-values à long

terme" et de F. 50.105,47 au poste "provisions pour éventualités diverses".

Elle fixe, pour cet exercice, le dividende net à F. 14 par action de F. 100 qui, compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de F. 7, correspond à un revenu global de F. 21.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 27 Avril 1979.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, que le revenu global, au titre des trois derniers exercices, s'établissait ainsi :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Montant total distribué aux actionnaires	Revenu global	Dividende distribué	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
1975	5.000.000	F 80.000.000	F 24,-	F 16,-	F 8,-
1976	5.000.000	F 80.000.000	F 24,-	F 16,-	F 8,-
1977	5.000.000	F 70.000.000	F 21,-	F 14,-	F 7,-

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit M. Francis C. FABRE Administrateur. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1984.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale annule, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration le 30 Novembre 1978 d'émettre ou de garantir en toutes monnaies des emprunts sous toutes formes.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à émettre et à créer, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qu'il jugera convenables, des bons et obligations, en toutes monnaies pour un montant maximum de F. 500.000.000.

En outre, l'Assemblée Générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'Administration à garantir, aux conditions qu'il fixera, l'émission de bons ou obligations en toutes monnaies pour un montant maximum de F. 500.000.000.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 1978

	nombre de titres	valeur d'inventaire
OBLIGATIONS		
Emprunt d'Etat 8,80 % 1978	46.264	46.264.000,-
Groupement de l'Industrie Sidérurgique "GIS" 10 % min., taux variables, Juin 1977/84	25.600	25.344.000,-
Semise Petite Faucille	21.600	21.600.000,-
Groupement pour le Financement des Ouvrages de Bâtiments, Travaux Publics et Activités Annexes "GOBTP". 10,70 % 1978	18.929	18.929.000,-
Crédit National 9,1875 % taux variables	4.130	17.263.400,-
Région Ile-de-France 10,10 % Novembre 1978	13.889	13.889.000,-
Caisse Nationale des Télécommunications 8,25 % 1989	1.610	6.279.845,58
Société Nationale Industrielle Aérospatiale "SNIAS" 10 % 1975/80	5.000	5.227.777,77
ASSURANCES		
Transeuropéenne - Vie S.A.	10.000	1.000.000,-
Financière Groupe Victoire	640	185.060,-
BANQUES ET SOCIETES FINANCIERES		
Banque des Antilles Françaises	999.750	4.998.562,71
Banque des Antilles Françaises (libérées de 25 %)	50	187,50
Union Méditerranéenne de Banques	4.000	3.600.000,-
Crédit Martiniquais	4.346	2.184.352,12
Banque Franco Roumaine	2.625	1.706.250,-
Banque Centrale de Compensation	9.600	960.048,-
Société Financière d'Etudes et de Placements "SOFINEP"	5.480	695.960,-
Société d'Etudes et de Financement pour la Modernisation des Immeubles "FIMODI"	4.500	450.000,-
Groupement pour le Financement des Ouvrages de Bâtiments, Travaux Publics et Activités Annexes "GOBTP"	4.000	400.000,-
Société pour le Financement d'Immeubles Commerciaux et Industriels "SOFICOMI"	1.796	245.326,45
Société d'Etudes pour l'Expansion du Bassin de l'Adour "SEBADOUR"	2.315	243.075,-
Société pour le Financement de la Protection de la Nature et de la Lutte contre la Pollution "SOFINAT"	1.265	126.500,-
Auxiliaire Financement International	1.250	125.000,-
Centre Titre Universel de Paiement	1.900	117.800,-
SOCIETES FONCIERES ET IMMOBILIERES		
Compagnie Foncière	156.616	26.624.720,-
Crédit Foncier Immobilier	3.400	485.044,-

	nombre de titres	valeur d'inventaire
SOCIETES D'INVESTISSEMENT ET DE PORTEFEUILLE		
Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "OPB-PARIBAS"	4.058.447	437.672.876,94
Omnium de Participations Financières Industrielles de Paris et des Pays-Bas "OPFI-PARIBAS"	1.563.844	143.011.002,82
Compagnie de Gestion, d'Investissements Internationaux "COGEI"	143.035	17.879.375,-
Conseil Investissement	49.975	6.989.339,73
Foncier Investissement	13.060	3.343.750,-
Crédinter	22.377	2.797.125,-
Société Générale d'Epargne et d'Investissement "SOGEVAR"	10.020	2.470.073,84
Société Générale pour le Financement de l'Epargne "SOGEPARGNE"	8.270	2.064.425,21
Essor	16.000	2.000.000,-
Société Immobilière Française pour l'Investissement "SIFIS-SIEMENS"	17.995	1.799.500,-
Epargne-Assurance	11.786	1.620.766,30
Via Investissement	9.990	1.248.750,-
Sélection Croissance	1.598	799.098,61
Obligations Convertibles	4.400	549.975,60
Sicobli	44	534.961,60
Epargne-Revenu	1.990	484.943,10
Groupement des Industries de la Mer "GIMER"	3.000	300.000,-
Chargeurs Réunis S.A.	1.275	234.842,25
Société de Placements Sélectionnés en France et à l'Etranger "S.P.S."	928	196.502,36
C.G.E. Développement	1.960	196.000,-
Mondiale d'Investissement	1.618	162.447,20
Génerco	1.248	124.800,-
Enerco (libérées de 75 %)	4.499	112.475,-
Groupement pour le Financement de l'Audiovisuel et de la Télédistribution "GIFATEL"	1.100	110.000,-
ALIMENTATION		
Moët Hennessy	1.000	562.050,-
Veuve Clicquot Ponsardin	675	511.177,50
Beghin Say	2.700	313.200,-
AUTOMOBILES		
Cycles Peugeot	3.500	1.554.000,-
BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS		
Maison Phénix	1.870	944.817,50
Auxiliaire d'Entreprises	1.000	491.110,-
JOURNAUX, PAPIERS ET IMPRIMERIES		
La Néogravure (obligations convertibles 8 % 1972-91)	27.797	555.940,-
Hachette	1.500	359.745,-
Dafsa Inter	2.329	234.281,59

	nombre de titres	valeur d'inventaire
MATERIEL ELECTRIQUE		
Thomson C.S.F.	8.750	3.312.225,-
General Electric Cy	2.000	419.020,-
MINES D'ARGENT ET D'OR		
De Beers Consolidated Mines	200.000	4.491.987,38
MINES METALLIQUES - MINERAIS		
Kenecott Copper Corp	10.000	941.600,-
Inco Limited	12.000	782.880,-
PETROLES ET CARBURANTS		
Exxon Corporation	3.000	627.560,16
PRODUITS CHIMIQUES		
Rhône-Poulenc	10.000	1.184.000,-
VALEURS DIVERSES		
Bic	17.000	9.442.154,34
L'Oréal	1.200	861.060,-
Titres énumérés ci-dessus		F. 853.236.748,16
Titres de sociétés étrangères non admises à la cote officielle des bourses de valeurs		F. 495.058.564,76
Titres de sociétés immobilières non admises à la cote officielle des bourses de valeurs		F. 1.092.726,09
Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F. 100.000,- par catégorie		F. 2.206.988,16
VALEUR D'INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE-TITRES		F. 1.351.595.027,17

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES
ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 1978**

SOCIETES	Capital	Réserves	Quote-part de capital détenue (en %)
<i>I - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas</i>			
A - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas)			
Conseil Investissement	5 000 000, --	4 685 741,05	99,95
Omnium de Participations Bancaires de Paris et des Pays-Bas "O.P.B.-PARIBAS"	258 300 000, --	150 341 991,86	78,55
B - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas)			
Compagnie Foncière	39 325 000, --	88 053 296,14	19,91
Omnium de Participations Financières et Industrielles de Paris et des Pays-Bas "O.P.F.I.-PARIBAS"	475 000 000, --	340 327 945,24	16,45
<i>II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>			
A - FILIALES			
Françaises			
Etrangères			
B - PARTICIPATIONS			
Dans les sociétés Françaises			
Dans les sociétés Etrangères			

Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la BPPB en 1978
6 989 339,73	--	--	6 462 728,63	4 265 810,44	2 798 280, --
437 672 876,94	--	1 632 770 000, --	69 067 881,83	40 706 409,22	31 655 886,60
26 624 720, --	26 004 000, --	33 000, --	14 745 071,57	5 657 462,74	1 174 620, --
143 014 802,82	4 231 000, --	--	80 624 405,74	63 310 329,69	10 555 947, --
51 000, --	--	--			--
--	--	--			--
10 642 818,41	593 164 000, --	394 753 000, --			223 640, --
4 161 969,83	--	250 000, --			840 537,95

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles 133, 135 et 148 du Décret sur les sociétés commerciales)

	1974	1975	1976	1977	1978
I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000
b) Nombre d'actions émises	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
II- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Produits d'exploitation bancaire	2 492 174 648	2 318 133 037	2 509 615 213	2 988 938 961	3 417 630 352
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	190 029 806	377 539 498	333 892 583	273 584 098	355 124 442
c) Impôt sur les bénéfices	47 031 583	103 926 520	49 961 709	36 206 116	35 077 187
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	63 576 954	116 307 346	88 299 810	71 603 265	85 273 564
e) Montant des bénéfices distribués	55 000 000	80 000 000	80 000 000	70 000 000	70 000 000
III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	28,60	54,72	56,78	47,48	64,01
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	12,71	23,26	17,66	14,32	17,05
c) Dividende versé à chaque action	11,-	16,-	16,-	14,-	14,-
IV- PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	3 092	3 204	3 342	3 462	3 412
b) Montant de la masse salariale et participation aux bénéfices	166 179 923	210 256 097	241 101 147	264 929 507	301 386 633
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres Sociales, etc..)	59 702 391	75 613 772	92 865 590	108 068 628	125 223 391